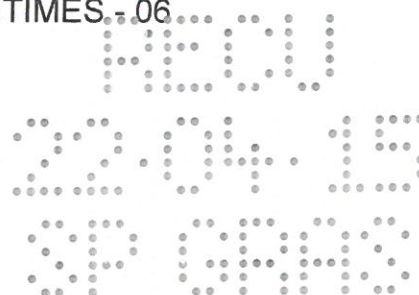


# COMMUNE DE MANDELIEU-LA-NAPOULE

---

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES - 06



## MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

**6**

**LISTE DES SERVITUDES  
DE MIXITE SOCIALE**

---

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2012

Approbation de la Modification n° 4 par délibération du Conseil Municipal du

## Servitude de réalisation de mixité sociale

### Rappel du Code de l'Urbanisme – article L 123-2b

« Dans les zones urbaines ou à urbaniser, le plan local d'urbanisme peut instituer des servitudes consistant :

- b) A réserver des emplacements en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit ; »

N° opération	Objectifs de mixité sociale	Nature des logements aidés
<b>Au bénéfice de la Commune de Mandelieu-la-Napoule</b>		
1	30% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
2	30% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
3	30% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
4	30% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
5	80% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
6	35% minimum de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Dont 60% minimum de PLUS – PLAI
7	30% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
8	100% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
9	50% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
10	30% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
11	100% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
12	50% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
13	50% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
14	100% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
15	40% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
16	30% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
17	30% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
18	30% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
19	30% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
20	30% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
21	30% de la surface de plancher habitation totale réalisée	100 % de PLUS/PLAI dont 30% minimum de PLAI